

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

### **Objet | Convention de subvention OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat**

La ville de Cenon verse chaque année à l'école privée Jeanne d'Arc du Cypressat une subvention de fonctionnement pour les élèves d'âge maternel et élémentaire de Cenon qui y sont scolarisés.

Le montant de la subvention est calculé sur la base des dépenses obligatoires de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles de Cenon.

Le coût par élève en école publique pour l'année 2022 est de :

- 800,00 € pour un élève en élémentaire
- 1265.00 € pour un élève en maternelle

Pour l'année 2022, la ville de Cenon doit donc procéder au versement d'une subvention de **100 405 €** correspondant à 67 élèves cenonnais scolarisés en école élémentaire et 37 élèves Cenonnais scolarisés en école maternelle.

La participation s'effectuera en deux versements en Avril et Septembre 2022.

Cette dépense est prévue au budget de l'exercice et inscrite sur la ligne budgétaire 6558.201.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**32 voix pour**  
**0 abstention**  
**1 voix contre**

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat et de procéder au versement de la subvention.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Publication : 19/04/2022

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.